

L'intendance des antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation au Canada

Avril 2016



CONSEIL 
NSBEAE

Le présent document a été préparé par le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Créé en 2010, le CNSBEAE conseille les gouvernements et tous les autres acteurs de l'agriculture animale sur les questions de santé et de bien-être des animaux d'élevage au Canada. Le Conseil est cofinancé par des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'agriculture animale et par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les membres du Conseil sont désignés par leur base en raison de leurs vastes connaissances de la santé et du bien-être animal et/ou de la santé publique et parce qu'ils sont disposés à aborder les sujets et à formuler des conseils dans le contexte d' « Une santé ».

Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage remercie le groupe de travail, qui comprend des personnes de l'extérieur du Conseil dont le savoir-faire et l'expérience ont été essentiels à l'élaboration du document.

Groupe de travail

John Ross – Agriculture et Agroalimentaire Canada, Conseil NSBEAE (chef du GT)
Dre Jane Pritchard – vétérinaire en chef de la Colombie-Britannique, Conseil NSBEAE
Dr Jim Fairles, Association canadienne des médecins vétérinaires, Conseil NSBEAE
Scott Dingwell – producteur de porc, Conseil NSBEAE
Steven Sternthal – Agence de la santé publique du Canada, Conseil NSBEAE (chef du GT)
Rob McNabb – Canadian Cattlemen's Association, Conseil NSBEAE
Dre Emily Bond – Conseil canadien du porc
Dr John Prescott – Université de Guelph
Jean Szkotnicki – Institut canadien de la santé animale
Manisha Mehrotra – Santé Canada
Steve Leech – Les Producteurs de poulet du Canada
Dr Duane Landals – Association canadienne des médecins vétérinaires

1. RÉSUMÉ	4
2. CONTEXTE	5
2.1 CADRE ET PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	5
2.2 UN CHANGEMENT NÉCESSAIRE	6
2.3 L'EFFICACITÉ DES ANTIMICROBIENS EST CRITIQUE POUR L'HUMAIN ET L'ANIMAL	6
3. LA SITUATION CANADIENNE	7
3.1 L'ANNONCE DE SANTÉ CANADA ET DE L'INSTITUT CANADIEN DE LA SANTÉ ANIMALE EN 2014	8
3.2 LE LEADERSHIP FÉDÉRAL	8
3.2.1 <i>Le Cadre d'action fédéral d'octobre 2014</i>	8
3.2.2 <i>Le Plan d'action fédéral de mars 2015</i>	9
3.3.3 <i>Le rapport d'avril 2015 du vérificateur général du Canada</i>	9
4. PRINCIPES FONDAMENTAUX DES RECOMMANDATIONS SUR L'INTENDANCE	10
5. QU'EST-CE QUE L'INTENDANCE DES ANTIMICROBIENS?	10
5.1 À QUOI RECONNAÎTRA-T-ON UNE INTENDANCE EFFICACE DANS LA PRODUCTION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE?	11
5.2 QUELS SONT LES INDICATEURS POSSIBLES DE PROGRÈS ET DE RÉUSSITE?	12
6. LES DÉFIS DE L'INTENDANCE	12
6.1 LE LEADERSHIP	12
6.2 LES QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES	14
6.2.1 <i>La réglementation canadienne</i>	14
6.3 LA PRESCRIPTION, L'AUTORISATION ET LA DÉLIVRANCE DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES AU CANADA	15
6.3.1 <i>L'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE)</i>	15
6.3.2 <i>La promotion des produits pharmaceutiques</i>	16
6.3.3 <i>Les pharmaciens</i>	16
7. L'INTENDANCE DES ANTIMICROBIENS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE	17
7.1 SYNTHÈSE DES INITIATIVES EN COURS MENÉES PAR DES PRODUCTEURS	17
7.1.1 <i>Programmes de durabilité, d'assurance de la qualité et de salubrité des aliments à la ferme</i>	17
7.1.2 <i>Réduire le besoin d'utiliser des antimicrobiens dans les productions animales</i>	18
7.1.2.1 Biosécurité/Bioconfinement	18
7.1.2.2 Identification et traçabilité des animaux	19
7.1.2.3 Sélection génétique	19
7.1.2.4 Nutrition	19
7.1.2.5 Logement des animaux	19
7.1.2.6 Programmes de santé animale	19
7.1.2.6.1 Programmes de vaccination	20
7.1.2.6.2 Programmes de lutte contre les parasites	20
7.1.2.6.3 Traitements	20
7.1.2.6.4 Consignation et évaluation de l'utilisation des antimicrobiens	20
7.1.2.7 Conduite d'élevage	21
7.1.2.8 Euthanasie	21
7.2 INITIATIVES DES VÉTÉRINAIRES	21
7.2.1 <i>La supervision vétérinaire et l'utilisation judicieuse</i>	22
7.2.2 <i>La relation vétérinaire-client-patient (RVCP)</i>	22
7.2.3 <i>Considérations éthiques</i>	23
7.3 LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION	24
8. LA SURVEILLANCE	24
8.1 LA RÉSISTANCE ANTIMICROBIENNE	24

8.2 L'UTILISATION DES ANTIMICROBIENS	24
9. L'INNOVATION.....	26
9.1 LA RECHERCHE.....	26
9.2 LA RÉGLEMENTATION.....	27
10. LA SUITE DES CHOSES	28
11. LISTE DES RECOMMANDATIONS	30
ANNEXE	32
NOTES EN FIN DE TEXTE	35

1. Résumé

La résistance antimicrobienne est un problème mondial découlant de l'utilisation des antimicrobiens chez l'humain et l'animal. Il est bien attesté qu'elle constitue une menace critique pour la médecine moderne. Les acteurs de l'agriculture animale qui utilisent des antimicrobiens médicalement importants (selon les classifications I, II, III de Santé Canada) ont l'obligation d'élaborer des stratégies et des programmes pour en favoriser l'utilisation convenable, afin d'en conserver l'efficacité lorsqu'ils sont utilisés chez les animaux et les humains.

Dans l'agriculture animale, les antimicrobiens sont essentiels à la gestion thérapeutique et à la prévention des problèmes de bien-être animal. On peut réduire le besoin de recourir aux antimicrobiens en employant diverses stratégies de lutte contre les infections et les maladies dans les élevages.

Le Conseil NSBEAE, les organisations de producteurs d'animaux d'élevage, les vétérinaires, l'industrie pharmaceutique animale et les autres acteurs de l'agriculture animale prennent les devants depuis de nombreuses années en agissant dans les dossiers de l'utilisation des antimicrobiens et de la résistance antimicrobienne. Un grand nombre d'initiatives contribuent à trouver des solutions, à offrir des possibilités de communiquer avec les producteurs et les vétérinaires, à réduire les risques de maladies et à favoriser l'utilisation convenable des antimicrobiens.

Le gouvernement fédéral a fait preuve de leadership en 2015 en élaborant le Cadre fédéral sur la RAM et le Plan d'action fédéral sur la RAM. Avec l'apport de l'agriculture animale, de la médecine humaine et d'autres, il formulera un plan pancanadien pour démontrer comment le Canada agira collectivement dans le dossier de la résistance antimicrobienne.

Il est généralement accepté que c'est l'impact cumulatif de nombreuses interventions ou actions qui aura un effet positif sur la résistance antimicrobienne. L'intendance des antibiotiques est pluridimensionnelle; l'une des facettes qu'elle doit inclure est celle des changements proposés pour l'agriculture dans la formulation d'un plan pancanadien. Il y a un rôle pour les producteurs, les organisations de producteurs, les vétérinaires, les organisations de vétérinaires, les universités et collèges, l'industrie pharmaceutique, les organismes de réglementation et d'autres. Il faudra coordonner les rôles et les activités et élaborer des messages cohérents.

Le présent rapport offre aux acteurs de l'agriculture animale au Canada une description de la situation et des activités actuelles, avec des éléments d'analyse, suivie d'un ensemble de recommandations visant à déterminer comment l'agriculture animale peut pleinement participer à la formulation d'un plan pancanadien sur la RAM.

2. Contexte

La résistance antimicrobienne est un problème mondial qui découle de l'utilisation des antimicrobiens chez l'humain et l'animal. Le problème de la résistance, bien attesté dans les revues professionnelles et les médias, est largement reconnu comme posant une menace critique pour la médecine moderne. Dans certains cas, il n'y a maintenant plus aucun choix, ou un choix très limité, d'antimicrobiens pour les traitements. L'utilisation des antimicrobiens, tant chez l'humain que chez l'animal, est désormais sous haute surveillance.

Le Conseil NSBEAE est actif dans le dossier de l'utilisation des antimicrobiens et de la résistance antimicrobienne (UAM/RAM); il a mené le sondage ***Initiatives en matière de résistance aux antimicrobiens et d'usage des antimicrobiens chez les animaux et conséquences pour la santé humaine au Canada*** en 2012 et publié le rapport ***Utilisation des antimicrobiens et résistance antimicrobienne – Stratégies pour l'agriculture animale*** en 2014.

L'Association canadienne des médecins vétérinaires, les organismes provinciaux de réglementation vétérinaire, les organisations de producteurs d'animaux d'élevage, le Conseil des médecins vétérinaires en chef, le Comité spécial sur l'intendance des antimicrobiens dans l'agriculture et la médecine vétérinaire au Canada, les milieux universitaires, l'industrie pharmaceutique animale et d'autres soulignent depuis plusieurs dizaines d'années la nécessité d'agir pour contrer la résistance antimicrobienne.

Dans l'agriculture animale, les animaux ne sont pas toujours traités individuellement, mais en troupeaux ou en groupes partageant un même niveau de risque. Les aliments et l'eau sont des voies d'administration des médicaments importantes dans de nombreuses situations. D'autres voies d'administration peuvent servir à traiter des animaux individuellement. La présence de maladies dans le troupeau réduit la productivité et peut accroître les problèmes de bien-être animal. À des points clés du cycle de production, comme lorsqu'on crée de nouveaux groupes ou que l'on déplace les animaux et qu'il y a des antécédents de maladies infectieuses à la suite de tels changements, les antimicrobiens peuvent être utilisés à des fins préventives pour réduire les maladies et maintenir la productivité. La prévention des maladies est une considération importante pour le bien-être animal et la productivité.

2.1 Cadre et Plan d'action du gouvernement fédéral

Au Canada, pour jouer son rôle dans une initiative mondiale de lutte contre la RAM, l'Agence de la santé publique du Canada pilote les efforts du pays sur la résistance antimicrobienne. En octobre 2014, on a publié ***Résistance et recours aux antimicrobiens au Canada : Cadre d'action fédéral***, suivi en mars 2015 par le ***Plan d'action fédéral sur la résistance et le recours aux antimicrobiens au Canada : Prolongement du cadre d'action fédéral***, qui porte sur trois piliers interreliés – la Surveillance, l'Intendance et l'Innovation – et offre un cadre aux acteurs de la médecine humaine et animale pour élaborer des stratégies de lutte contre la RAM s'inscrivant dans un « plan d'action national » pancanadien.

Le Conseil NSBEAE a identifié le pilier de l'Intendance, dans le cadre fédéral, comme étant un domaine où il est bien placé pour positionner l'agriculture animale en amont de la RAM. Le Conseil admet que les piliers de la Surveillance et de l'Innovation seront également importants pour faire avancer les activités du pilier de l'Intendance, mais il reconnaît les activités actuellement menées par d'autres dans ces domaines qui se raccorderont à son travail.

2.2 Un changement nécessaire

La nécessité du changement se fait de plus en plus sentir dans les pratiques d'utilisation des antimicrobiens en agriculture animale, ainsi que la pression en faveur du changement.

- La résistance antimicrobienne est une menace mondiale critique et complexe que l'agriculture et la médecine vétérinaire doivent aborder pour participer à la solution du problème dans son ensemble.
- À l'étranger, les dirigeants des pays du G7 (dont le Canada) se sont engagés à aborder le problème de l'antibiorésistance de toute urgence; à l'échelle planétaire, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE) ont pris des engagements dans ce dossier.
- Santé Canada prévoit apporter des changements à ses clauses sur « l'importation pour usage personnel » (IUP) et sur les « ingrédients pharmaceutiques actifs » (IPA) pour contrôler l'entrée et l'utilisation des antimicrobiens au Canada.
- Santé Canada prévoit aussi retirer les allégations de stimulation de la croissance sur les étiquettes des antimicrobiens et exiger la supervision vétérinaire de l'utilisation des médicaments dans les aliments et l'eau des animaux destinés à l'alimentation.
- Commerce : l'accord commercial européen et le besoin d'équivalences découlant de l'évolution des pratiques d'utilisation des antibiotiques dans l'agriculture aux États-Unis ajoutent à la nécessité du changement.
- Contrat social : la RAM est importante pour la société; pour respecter son contrat social, l'agriculture animale doit donc contribuer à aborder la question de la RAM.

2.3 L'efficacité des antimicrobiens est critique pour l'humain et l'animal

La médecine humaine et animale moderne repose sur la disponibilité d'antimicrobiens efficaces. L'efficacité potentielle continue des antimicrobiens est importante pour l'agriculture animale, tant pour lutter contre les maladies des animaux d'élevage que pour prévenir les problèmes de bien-être animal qui s'y rattachent.

On craint de plus en plus la résistance des bactéries aux antimicrobiens et l'impact de cette résistance sur la santé humaine et animale, surtout les antimicrobiens très importants en médecine humaine.

Santé Canada classe les antimicrobiens en quatre catégories selon leur importance pour la médecine humaine. Les catégories I, II et III sont médicalement importantes et ont fait l'objet de la discussion du Conseil.

En 2013, une étude de l'Institut canadien de la santé animale a montré que la proportion des antimicrobiens médicalement importants administrés aux animaux commerciaux au Canada représentait 78,4 % du poids total des antimicrobiens utilisésⁱ. Ceci ne comprend pas les importations pour usage personnel (IUP) ni les ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) destinés aux préparations magistrales. Ces chiffres peuvent sembler fallacieusement élevées en raison de la masse supérieure des animaux par rapport à celle des humains au Canada, mais il pourrait être possible de réduire l'utilisation des antimicrobiens médicalement importants dans l'agriculture animale. En médecine humaine et vétérinaire, on reconnaît de plus en plus que les antimicrobiens ne devraient être utilisés que lorsqu'ils présentent des avantages clairs et substantiels pour traiter l'infection en cause.

3. La situation canadienne

L'agriculture animale procure des aliments salubres à la population canadienne en plus d'exporter des animaux et des produits d'origine animale dans le monde entier. Elle crée des emplois dans les communautés rurales et soutient les secteurs du commerce de détail et des services. Au cours de son histoire, l'agriculture animale canadienne a montré qu'elle peut s'adapter progressivement, et que ses pratiques changent avec les connaissances et la technologie. L'agriculture animale canadienne répond activement aux impératifs sociétaux.

Le Canada possède un solide réseau de vétérinaires qui connaissent à fond l'agriculture animale. Beaucoup ont obtenu des certificats de spécialisation ou suivi des programmes spécialisés dans leurs champs de pratique.

Le paysage de l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation au Canada a encore changé depuis le rapport intitulé **Utilisation des antimicrobiens et résistance antimicrobienne – Stratégies pour l'agriculture animale** publié en septembre 2014 par le Conseil. Ce changement est surtout influencé par les propositions et les progrès en cours au Center for Veterinary Medicine de la Food and Drug Administration des États-Unis concernant l'utilisation des antibiotiques pour les animaux destinés à l'alimentation. Des changements d'orientation connexes ont été annoncés en avril 2014 par la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada (SC) et par l'Institut canadien de la santé animale (ICSA). Ces changements ont précédé plusieurs initiatives internationales pour aborder d'urgence le problème de l'antibiorésistanceⁱⁱ, et à l'échelle planétaire, les engagements en cours sur cet enjeu par des groupes comme le G7, l'Organisation mondiale de la Santé^{iii,iv} et l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE)^v.

Dans son rapport, le Conseil NSBEAE a déclaré :

- Qu'il est urgent d'examiner l'enjeu de l'UAM/la RAM;
- Que tous les acteurs de l'agriculture animale au Canada ont la responsabilité de faire une utilisation prudente des antimicrobiens lorsqu'ils sont nécessaires, en respectant les préoccupations pour la santé animale et humaine;

- Que le Canada devrait reconnaître la responsabilité universelle de gérer les problèmes résultant de l'utilisation, au pays et à l'étranger, des antimicrobiens chez les humains, dans l'agriculture animale, chez les animaux de compagnie et à d'autres fins.

Le Conseil NSBEAE est satisfait que les recommandations du rapport Utilisation des antimicrobiens et résistance antimicrobienne : une stratégie pour l'agriculture animale (tableau 1 en annexe) soient mises en pratique, notamment :

- que les acteurs de l'agriculture animale au Canada appuient l'initiative de SC et de l'ICSA;
- qu'un champion fédéral, comme l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et/ou Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), crée un comité pour coordonner les initiatives sur l'utilisation des antimicrobiens dans la médecine animale et humaine.

3.1 L'annonce de Santé Canada et de l'Institut canadien de la santé animale en 2014

La Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada et l'Institut canadien de la santé animale (avril 2014) ont annoncé des changements aux antimicrobiens de catégories I, II et III administrés dans les aliments ou l'eau des animaux d'élevage, à savoir que les allégations de production (stimulation de la croissance) pour ces médicaments seraient supprimées, et que les autres usages de ces médicaments (leur administration dans les aliments ou l'eau) se fassent strictement sur ordonnance et nécessitent une « supervision vétérinaire ». Ces changements devraient être mis en œuvre en décembre 2017. Avec ces mesures, le Canada se conformera plus étroitement aux normes internationales^{vi} d'utilisation des antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation. En plus de retirer les allégations de production pour l'utilisation des antimicrobiens de catégories I, II et III dans l'agriculture, ces changements signifient que tous les vétérinaires canadiens auront pour la première fois la responsabilité de toute l'utilisation des antibiotiques dans les aliments et l'eau des animaux destinés à l'alimentation (les vétérinaires du Québec ont déjà cette responsabilité). SC et l'ACIA mettront en œuvre l'exigence d'accroître la supervision vétérinaire des antibiotiques médicalement importants administrés dans les aliments et l'eau des animaux d'élevage.

3.2 Le leadership fédéral

3.2.1 Le Cadre d'action fédéral d'octobre 2014

En octobre 2014, le gouvernement du Canada a annoncé un Cadre d'action fédéral pour aborder la question du recours et de la résistance aux antibiotiques^{vii}. L'ASPC pilote les actions des ministères et organismes fédéraux. Les principaux domaines d'intérêt du cadre sont :

La surveillance – « *Détecter et surveiller les nouvelles tendances et menaces afin d'orienter les stratégies visant à réduire les risques de la résistance aux antimicrobiens et ses effets* »,

L'intendance – « *Maintenir l'efficacité des traitements existants par des lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections, l'éducation et la sensibilisation, la réglementation, et des moyens de contrôle* »,

L'innovation – « *Créer de nouvelles solutions par les activités de recherche et développement pour contrer la perte d'efficacité des antimicrobiens* ».

3.2.2 Le Plan d'action fédéral de mars 2015

En mars 2015, le gouvernement fédéral a annoncé un plan d'action^{viii}, avec des échéances serrées, pour aborder la résistance et le recours aux antimicrobiens au Canada. L'ASPC, appuyée par SC, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et AAC, travaillera avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec des partenaires des domaines de la santé humaine, de la santé animale, de l'agroalimentaire et de l'industrie, à la formulation d'un cadre pancanadien pour aborder la résistance antimicrobienne. Les mesures de suivi (tableau 2 en annexe) comprennent un engagement à :

- Élaborer un processus de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens qui documentera le recours aux antibiotiques pour les animaux destinés à l'alimentation;
- Rehausser la surveillance de la RAM/l'UAM dans son ensemble par la création du Système canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (SCSRA);
- Accroître la supervision vétérinaire des antibiotiques administrés aux animaux destinés à l'alimentation;
- Faire de la sensibilisation;
- Renforcer les contrôles de l'importation des ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) (2017);
- Travailler avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et les acteurs du milieu à perfectionner le cadre réglementaire.

3.3.3 Le rapport d'avril 2015 du vérificateur général du Canada

En avril 2015, le vérificateur général du Canada a publié une analyse visant à déterminer si l'ASPC s'était acquittée de ses principales responsabilités d'atténuation des risques pour la santé publique posés par l'antibiorésistance^{ix}. Le vérificateur général a critiqué le fait que le Canada n'avait pas élaboré de stratégie nationale, ni prévu comment les secteurs de la santé et de l'agroalimentaire collaboreraient, et que SC n'avait pas abordé les IPA, l'usage personnel ni l'autorisation de vendre sans ordonnance des antibiotiques importants pour la médecine humaine en vue de leur utilisation chez les animaux destinés à l'alimentation. Les clauses d'IPA et d'usage personnel font l'objet de critiques répétées et de longue date dans de nombreux milieux^{x,xi}. Le vérificateur général a noté que SC a le pouvoir administratif pour ce faire. Le rapport soulignait également que l'élaboration d'une stratégie pancanadienne donnerait à SC l'occasion de renforcer la supervision vétérinaire et de garantir une approche plus uniforme dans l'ensemble du pays. L'ASPC et SC ont eu l'occasion d'examiner et de commenter le rapport avant sa publication en avril 2015. Le Plan d'action fédéral (tableau 2 en annexe) aborde les questions soulevées par le vérificateur général. Les échéances sont très serrées.

1^e recommandation. *Sachant l'importance critique d'une action nationale et mondiale pour assurer l'efficacité continue des antimicrobiens à l'usage des humains et des animaux, le Conseil NSBEAE recommande que tous les acteurs de l'agriculture animale appuient le Cadre d'action fédéral et le Plan d'action fédéral contre la résistance antimicrobienne.*

2^e recommandation. *Sachant l'importance de la coordination nationale dans ce dossier complexe, le Conseil NSBEAE recommande que tous les acteurs de l'agriculture animale appuient la formulation d'une stratégie pancanadienne de gestion de la résistance antimicrobienne et y participent.*

4. Principes fondamentaux des recommandations sur l'intendance

Quatre principes ont guidé la discussion du Conseil lorsque celui-ci a formulé des recommandations sur l'intendance des antimicrobiens dans l'agriculture animale.

- L'objectif global est de réduire la résistance antimicrobienne chez l'humain et l'animal et de préserver l'efficacité des antimicrobiens utilisés chez les humains et les animaux.
- Le Conseil peut donner l'impulsion et la direction nécessaires à l'agriculture canadienne, à la médecine vétérinaire et aux autres intervenants dans ce dossier complexe et impliquant de nombreux acteurs.
- La discussion porte sur l'agriculture animale plutôt que sur des aspects plus généraux de la médecine vétérinaire, et elle se limite aux antimicrobiens médicalement importants.
- Les antimicrobiens sont essentiels au traitement des infections bactériennes chez les animaux, et leur usage prophylactique ou préventif peut être efficace pour réduire la prévalence des maladies et l'utilisation globale des antimicrobiens. Des problèmes de bien-être animal peuvent survenir si des maladies ne sont pas prises en charge.

5. Qu'est-ce que l'intendance des antimicrobiens?

L'intendance des antimicrobiens est un **processus d'amélioration continue actif et dynamique**. Elle implique des interventions coordonnées conçues pour promouvoir, améliorer, surveiller et évaluer l'utilisation judicieuse des antimicrobiens afin d'en préserver l'efficacité future et de favoriser et de protéger la santé humaine et animale. L'intendance des antimicrobiens implique une approche axée sur les « 5R » : responsabilité, réduction, raffinement, remplacement et révision^{xii}.

Le concept et la pratique de l'intendance des antimicrobiens évoluent encore en médecine humaine et vétérinaire. Il est généralement accepté que c'est l'impact cumulatif de nombreuses interventions ou actions qui aura un effet positif sur la résistance antimicrobienne. L'intendance des antimicrobiens est pluridimensionnelle, et les changements proposés pour l'agriculture doivent en être une facette.

Il appartient aux producteurs, aux vétérinaires et aux autres acteurs du milieu de souscrire à l'intendance de l'utilisation des antimicrobiens dans l'agriculture animale afin de gérer la résistance antimicrobienne.

La figure 1 montre quelques-uns des aspects pluridimensionnels de l'amélioration de l'intendance en agriculture. Les modifications réglementaires proposées dans le Plan d'action fédéral concernant l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation ne sont qu'un des éléments d'une intendance améliorée. Répertoire la résistance et le recours aux antimicrobiens en est un autre, car cela fournira les données par rapport auxquelles on pourra mesurer l'effet des modifications ou grâce auxquelles on pourra cerner les problèmes émergents. Toutefois, l'élément sans doute le plus important et le plus difficile, rencontré quotidiennement en médecine et en médecine vétérinaire, est qu'il faut changer la culture voulant que des antimicrobiens efficaces sont et seront toujours disponibles.

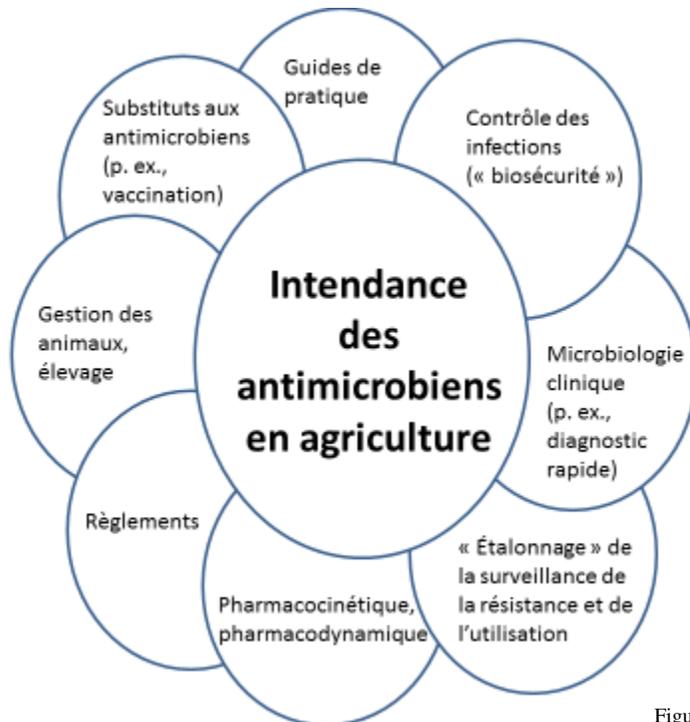


Figure reproduite avec la permission de D^r John Prescott

Figure 1

5.1 À quoi reconnaîtra-t-on une intendance efficace dans la production des animaux d'élevage?

- Si le secteur de la production des animaux d'élevage jouit d'une confiance et d'un respect généralisés en tant que partenaire d'initiatives nationales à l'appui des efforts pour contrôler la RAM ayant un impact sur la santé humaine.
- Si une culture d'intendance des antimicrobiens dans la production des animaux d'élevage s'est non seulement développée, mais a été largement adoptée dans les

programmes d'élevage durable et en médecine vétérinaire axée sur les animaux d'élevage.

- Si les pratiques d'intendance des antimicrobiens contribuent au maintien de résultats positifs au chapitre de la santé et du bien-être des animaux.

5.2 Quels sont les indicateurs possibles de progrès et de réussite?

- On connaîtra le niveau d'utilisation des antimicrobiens médicalement importants d'après les programmes de surveillance qui mesurent cette utilisation dans une population selon les normes reconnues à l'échelle internationale (y compris le recours à l'IUP et aux IPA s'ils continuent d'être autorisés).
- On aura réduit ou géré la résistance antimicrobienne dans les bactéries provenant d'animaux d'élevage (séparément des humains) pour les antimicrobiens médicalement importants, selon les données d'un solide système de surveillance.
- On aura établi un solide système « d'étalonnage » de l'utilisation des antimicrobiens à l'échelle nationale et provinciale et à celle des filières, des élevages et des vétérinaires. Ce système appuiera les interventions de gestion là où l'utilisation est jugée problématique.
- On aura analysé l'efficacité des programmes de sensibilisation et de formation des producteurs, des vétérinaires et d'autres à l'utilisation convenable des antimicrobiens – p. ex., nombre de programmes, nombre de participants, popularité des programmes, pratiques modifiées.
- On aura analysé la relation entre l'agriculture animale et les autres partenaires impliqués dans l'initiative pancanadienne et internationale pour contrer la RAM.
- On aura analysé l'acceptation par les consommateurs des mesures qui auront été prises.

6. Les défis de l'intendance

6.1 Le leadership

Beaucoup, dont le vérificateur général, ont noté l'absence d'une stratégie nationale pour aborder l'intendance des antimicrobiens. Le Cadre fédéral et le Plan d'action fédéral sont un premier pas en ce sens, mais il faudra mobiliser l'ensemble des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et les autres acteurs en vue d'élaborer et d'appliquer une stratégie pancanadienne pour contrer la résistance antimicrobienne. Le Conseil croit pouvoir jouer un rôle de chef de file dans la mobilisation du vaste groupe d'acteurs qui devront s'impliquer si l'on veut que l'agriculture animale joue son rôle dans la lutte contre la RAM.

Cet effort, encore très peu coordonné, est illustré à la figure 2; celle-ci montre les nombreux groupes impliqués dans l'intendance des antimicrobiens dans l'agriculture animale. Ce sont notamment le Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef (CCMVC) et le Canadian Council of Veterinary Registrars (CCVR), l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) et le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (le Conseil).

Si l'on perçoit le leadership comme une responsabilité partagée, alors l'implication de nombreux acteurs, comme on le voit à la figure 2, est un trait positif et non négatif. Le Conseil va encore plus loin : selon lui, le leadership dans l'intendance des antimicrobiens devrait être étendu, par la vulgarisation et la mobilisation, aux producteurs et aux vétérinaires à titre individuel.

Néanmoins, la question du leadership et de la coordination des nombreux groupes qui abordent l'intendance dans l'agriculture animale demeure essentielle, tout comme la relation entre ces activités et l'intendance en cours en médecine humaine. Les pays qui ont mis en œuvre des stratégies nationales globales, incluant le ciblage des pathogènes les plus résistants, réussissent le mieux à contrôler la résistance^{xiii}.



Figure reproduite avec la permission de D^r John Prescott

Figure 2

3^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande, dans le contexte d'une stratégie pancanadienne sur la RAM, de jouer lui-même un rôle de chef de file national en rassemblant les acteurs afin de coordonner :

- **leurs rôles de chef de file respectifs;**
- **les activités de communication et de vulgarisation;**
- **la création d'un partenariat efficace avec les acteurs impliqués dans les initiatives pour contrer la résistance antimicrobienne chez l'humain.**

6.2 Les questions réglementaires

La réglementation est un élément de l'intendance, mais pour qu'elle soit respectée, elle doit être soutenue et dirigée par la sensibilisation, la vulgarisation et la formation. La vulgarisation est décisive pour faire accepter le changement.

6.2.1 La réglementation canadienne

Un grand nombre d'enjeux de l'intendance chez les animaux destinés à l'alimentation ont trait au cadre réglementaire du Canada, où les règlements fédéraux contrôlent l'homologation et la vente des médicaments, et les règlements provinciaux et territoriaux contrôlent leur utilisation (par les vétérinaires, les pharmaciens, les producteurs). C'est un processus étonnamment complexe; il semble parfois aussi complexe que la résistance antimicrobienne elle-même.

L'harmonisation avec les règlements sur l'utilisation des antimicrobiens aux États-Unis est entravée par certaines différences dans la réglementation en vigueur. Par exemple, la Food and Drug Administration (FDA) américaine n'autorise pas l'utilisation des antimicrobiens dans les aliments en dérogation des directives de l'étiquette. Cependant, la FDA indique souvent des plages de dosage pour les produits, tandis que Santé Canada a tendance à n'indiquer qu'une seule dose, mais autorise l'utilisation des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (p. ex., l'augmentation de la dose) sur ordonnance vétérinaire. En outre, la FDA a davantage d'allégations de compatibilité entre des produits utilisés en même temps. Les deux pays ont un processus réglementaire d'harmonisation qui fait partie du Conseil de coopération en matière de réglementation et vise l'accès simultané aux nouveaux médicaments vétérinaires. La confiance mutuelle croissante entre la Direction des médicaments vétérinaires de SC et le Center for Veterinary Medicine de la FDA pourrait mener à la reconnaissance conjointe de décisions réglementaires prises séparément dans chaque pays.

En avril 2015, la ministre de la Santé du Canada a publié un « avis d'intention » de proposer des modifications au *Règlement sur les aliments et drogues* pour aborder l'importation pour usage personnel des médicaments à usage vétérinaire et renforcer le contrôle sur l'importation des ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) à usage vétérinaire. Les modifications réglementaires proposées s'inscrivent dans le Plan d'action fédéral sur la résistance et le recours aux antimicrobiens au Canada, inspiré du Cadre d'action fédéral annoncé le 24 octobre 2014. Le but des modifications proposées au *Règlement sur les aliments et drogues* est de protéger la santé publique et la salubrité des aliments et d'harmoniser le règlement avec ceux d'autres pays tout en favorisant l'utilisation prudente des antimicrobiens dans la production d'aliments d'origine animale. Les modifications proposées intégreront la supervision appropriée de l'importation d'IPA à usage vétérinaire et de l'importation de médicaments à usage vétérinaire par des particuliers pour les utiliser chez leurs propres animaux. Pour être appliqués efficacement, ces changements doivent être synchronisés avec le retrait des allégations de stimulation de la croissance et la supervision vétérinaire des antimicrobiens médicalement importants utilisés dans les aliments et l'eau.

4^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que Santé Canada poursuive les modifications réglementaires proposées en vue d'établir des contraintes et des contrôles sur les antimicrobiens importés en vertu des dispositions régissant l'importation pour usage personnel et l'importation des ingrédients pharmaceutiques actifs.

6.3 La prescription, l'autorisation et la délivrance des médicaments vétérinaires au Canada

Le Plan d'action fédéral propose un changement important et historique : soumettre à l'ordonnance ou à la supervision vétérinaire l'utilisation des antimicrobiens médicalement importants qui n'exigent pas à l'heure actuelle une ordonnance vétérinaire.

Pour mettre les choses en contexte, nous résumons dans cette section les pratiques actuelles de prescription, d'autorisation et de délivrance des médicaments vétérinaires au Canada. On trouvera au paragraphe 7.2 une analyse plus poussée de la modification proposée à l'ordonnance ou à la supervision vétérinaire de tous les antibiotiques médicalement importants administrés dans les aliments ou l'eau des animaux destinés à l'alimentation.

La prescription et la délivrance sont des activités distinctes en médecine vétérinaire. Le pouvoir d'un vétérinaire d'exercer l'une ou l'autre de ces activités est déterminé par les lois provinciales.

Le processus de prescription et de délivrance des produits pharmaceutiques doit être transparent. Le client a le choix de faire exécuter une ordonnance ou de faire préparer des aliments médicamenteux partout où la loi l'autorise. Toute mesure qui forcerait ou induirait un client à acheter ses produits pharmaceutiques d'un endroit en particulier justifierait des allégations de conflit.

Les lignes directrices d'utilisation judicieuse de l'Association canadienne des médecins vétérinaires encouragent les vétérinaires à tenir compte des catégories d'antimicrobiens établies par Santé Canada lorsqu'ils prescrivent des médicaments, à songer à utiliser un antimicrobien efficace inclus dans la catégorie de plus faible importance pour la santé humaine et à utiliser les produits approuvés conformément à l'étiquette dans la mesure du possible.

6.3.1 L'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE)

Au Canada, les vétérinaires peuvent prescrire des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette. Le vétérinaire doit veiller à l'innocuité pour l'animal, à l'efficacité potentielle du médicament et à la salubrité des aliments. Les vétérinaires doivent obtenir le consentement éclairé du propriétaire lorsqu'ils prescrivent l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette. Ils doivent respecter le règlement et les lignes directrices de Santé Canada sur les médicaments qu'il est interdit d'utiliser chez les animaux destinés à l'alimentation ou dans d'autres situations.

L'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette peut résulter de l'absence de produits homologués sur le marché canadien en raison de la petite taille du

marché par rapport aux coûts d'homologation du produit. Ceci touche en particulier les petits ruminants.

6.3.2 La promotion des produits pharmaceutiques

Les compagnies pharmaceutiques offrent des programmes de fidélisation. Tant les vétérinaires que les compagnies pharmaceutiques ont un rôle à jouer pour que les promotions n'influencent pas indûment les choix de traitement.

6.3.3 Les pharmaciens

Les règles régissant l'exercice de la pharmacie autorisent les pharmaciens à délivrer des médicaments homologués pour utilisation en médecine humaine et animale sur la foi d'une ordonnance d'un médecin ou d'un vétérinaire, respectivement. Les pharmaciens peuvent aussi préparer des produits, dans certains cas à l'aide d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA), sur ordonnance d'un vétérinaire. Les pharmaciens ne sont pas censés préparer des produits si des produits homologués sont vendus sur le marché.

Certains pharmaciens vendent des ingrédients pharmaceutiques actifs aux vétérinaires ou en délivrent aux producteurs sur la foi d'une ordonnance. À l'heure actuelle, comme les vétérinaires, les pharmaciens sont exemptés de l'exigence d'avoir un permis d'établissement approuvé par Santé Canada pour importer et utiliser un IPA. Le nouveau règlement proposé exigerait que les vétérinaires et les pharmaciens qui importent des IPA possèdent un permis d'établissement et respectent les bonnes pratiques de fabrication (BPF) des IPA pour les produits antimicrobiens que l'on trouve dans le commerce. Les pharmaciens seront exemptés d'avoir un permis d'établissement ou de vérifier si l'IPA respecte les exigences de BPF canadiennes s'ils importent et utilisent un IPA pour préparer un produit que l'on ne trouve pas dans le commerce; les vétérinaires, par contre, ne seront pas exemptés. En vertu du nouveau règlement, les pharmaciens pourraient importer et utiliser des IPA comme la colistine, que l'on ne trouve pas dans le commerce pour utilisation chez les animaux.

5^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organismes de réglementation de la pharmacie participent à l'intendance de l'utilisation des antimicrobiens dans l'agriculture animale pour que les pharmaciens soient conscients de leurs responsabilités imposées par la loi à l'égard de la vente ou de la délivrance d'antimicrobiens destinés aux animaux.

7. L'intendance des antimicrobiens : une responsabilité partagée

Nous résumons dans cette section certaines pratiques en vigueur dans l'agriculture animale adoptées par différentes organisations de producteurs qui font la promotion de l'intendance des antimicrobiens et sur lesquelles on pourrait appuyer d'autres efforts d'intendance. Nous définissons aussi des moyens possibles de réduire l'utilisation des antimicrobiens en favorisant une culture d'intendance.

7.1 Synthèse des initiatives en cours menées par des producteurs

7.1.1 Programmes de durabilité, d'assurance de la qualité et de salubrité des aliments à la ferme

Les organisations nationales de producteurs (spécialisés) ont des programmes de durabilité, d'assurance de la qualité ou de salubrité des aliments à la ferme dont certains éléments font en sorte que les pratiques de production appuient les objectifs de la filière. Ces objectifs peuvent inclure des programmes d'utilisation convenable des antimicrobiens, des programmes environnementaux, des programmes de bien-être animal, etc. Ces programmes sont des outils de communication hautement efficaces et importants pour joindre les producteurs et pour la mise en œuvre d'initiatives d'amélioration continue. Chaque groupement de producteurs spécialisés a son propre programme de durabilité/d'assurance de la qualité/de salubrité des aliments à la ferme qui diffère légèrement en fonction du type de production, mais le résultat est le même étant donné que ces programmes reposent sur des principes communs. Il y a quelques différences d'application des programmes entre les filières soumises à la gestion de l'offre (p. ex., les bovins laitiers, la volaille) et les filières non soumises à la gestion de l'offre (p. ex., les bovins de boucherie, le porc) en raison des différences dans le niveau de contrôle exercé sur les producteurs. Certains marchés peuvent aussi avoir des critères de conformité.

Il est raisonnable de s'attendre à ce que ces programmes servent à joindre les producteurs par des initiatives de gestion de la résistance antimicrobienne. Ils servent actuellement à promouvoir l'utilisation judicieuse des antimicrobiens, en vue de réduire le risque de résidus d'antimicrobiens, en promulguant la participation d'un vétérinaire du troupeau et l'utilisation et l'entreposage responsables des produits vétérinaires. Ils insistent sur l'exactitude du diagnostic et sur la sélection du bon médicament et de la bonne dose lorsqu'on utilise des antimicrobiens. Leurs autres éléments clés sont la tenue de registres pour les traitements, les produits vétérinaires utilisés, les périodes de retrait et la formation du personnel. Les tests de l'ACIA montrent que les résidus d'antimicrobiens dans les produits alimentaires d'origine animale sont rares.

Les programmes de durabilité sont des outils efficaces pour les organisations de producteurs qui veulent sensibiliser leurs membres à l'apparition et à l'évolution des problèmes, ce qui crée un processus d'amélioration continue. Par exemple, les organisations de producteurs avicoles se sont servies de leurs Programmes d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme pour mettre en œuvre une politique interdisant le recours aux médicaments de catégorie I pour prévenir les maladies.

Les programmes de durabilité contiennent les éléments suivants :

- Analyse des risques et maîtrise des points critiques (ARMPC) axée sur les processus à la ferme
- Vulgarisation/Communication
- Consignation par écrit
- Pratiques de gestion exemplaires
- Procédures normalisées (PN)
- Évaluation/Audit

7.1.2 Réduire le besoin d'utiliser des antimicrobiens dans les productions animales

Les pratiques de production et de gestion, la génétique et les installations peuvent influencer la santé des animaux et le besoin de recourir aux antimicrobiens. Le Danemark est un pays qui utilise très peu d'antimicrobiens dans sa production porcine, mais qui continue à concentrer et à développer cette production^{xiv}. Au Canada, l'industrie avicole ne permet pas l'utilisation des antimicrobiens de catégorie I à des fins préventives.

Les pratiques à la ferme sont des mécanismes de prévention et de contrôle des infections.

Étant donné que les maladies atténuent l'efficacité de la production, les mesures qui visent à accroître la santé et le bien-être des animaux et à réduire le besoin d'antimicrobiens sont importantes pour les producteurs. Les pratiques comme la biosécurité, la vaccination, une alimentation correcte, la ventilation, le confort des animaux, la lutte contre les parasites et l'évaluation du recours aux antimicrobiens contribuent toutes à prévenir et à contrôler les infections.

L'élimination incorrecte des antimicrobiens inutilisés, partiellement utilisés ou périmés peut contaminer l'environnement. L'élimination des antimicrobiens est régie au palier provincial. Dans certaines provinces, il existe des programmes d'élimination des médicaments utilisés dans les élevages. L'Institut canadien de la santé animale, en collaboration avec AgriRÉCUP, coordonne la collecte et la destruction sécuritaire des produits vétérinaires non désirés selon une formule de rotation pancanadienne.

7.1.2.1 Biosécurité/Bioconfinement

La biosécurité réduit la probabilité d'introduire des maladies dans une unité de production, et les pratiques de bioconfinement limitent la propagation des maladies à l'intérieur ou au-delà de l'unité de production. Le Bureau de la biosécurité de l'ACIA, en partenariat avec les organisations de producteurs nationales, pilote l'élaboration de protocoles de biosécurité propres à chaque filière animale. L'application des protocoles est dirigée par les organisations de producteurs nationales et provinciales par le biais de leurs programmes de durabilité. Les producteurs doivent adapter les normes à chaque unité de production et les mettre en œuvre au quotidien.

Lors de récents épisodes de maladies au Canada, comme l'influenza aviaire, on a démontré la valeur de la biosécurité dans la gestion d'une éclosion. La biosécurité est une pratique exemplaire dans les unités de productions animales.

7.1.2.2 Identification et traçabilité des animaux

Une bonne tenue des registres et l'identification de chaque animal sont essentielles dans toutes les unités d'élevage pour gérer les traitements nécessaires et les périodes de retrait ainsi que pour faciliter la surveillance des maladies animales et de l'utilisation des antimicrobiens. Dans la gestion des maladies, il est important de pouvoir identifier les installations et retracer les animaux pour freiner une maladie, et cela peut réduire le besoin d'utiliser des antimicrobiens.

7.1.2.3 Sélection génétique

Les bonnes pratiques de sélection animale, le contrôle des traits caractéristiques et la sélection génétique sont très utilisés pour sélectionner et développer des animaux d'élevage bien adaptés aux systèmes de production où ils vivront. Ceci peut considérablement réduire le besoin de traitements en améliorant la résistance aux maladies, la solidité et d'autres facteurs essentiels à une bonne santé animale. Les progrès de la génomique devraient permettre de mieux comprendre l'impact de la génétique sur les maladies et la sélection afin de rehausser la résistance aux maladies.

7.1.2.4 Nutrition

Une bonne nutrition est essentielle à la santé et à la résistance aux maladies. Les régimes alimentaires appropriés rehausser la santé et améliorent l'immunité aux maladies tout en respectant les objectifs de productivité et de rentabilité.

7.1.2.5 Logement des animaux

Les animaux d'élevage au Canada peuvent être logés en claustration partielle ou complète. Des installations convenables offrent aux animaux le confort, l'espace, l'eau pure et l'air dont ils ont besoin. Il faut mettre en œuvre de bonnes pratiques d'ingénierie pour que les revêtements de sol, la ventilation, le chauffage, l'allocation d'espace, l'espace prévu pour l'alimentation et les autres facteurs qui contribuent à la santé et à la prévention des maladies et des blessures soient adéquats.

Il peut y avoir des conséquences lorsqu'on modifie les systèmes de production en fonction des besoins du marché. Le passage aux systèmes de logement sans cage pour les oiseaux ou à la stabulation libre pour les truies peut entraîner une augmentation des maladies et accroître le besoin d'antimicrobiens.

7.1.2.6 Programmes de santé animale

Il est essentiel d'avoir des programmes de santé du troupeau qui précisent les stratégies de gestion de la santé et les protocoles de traitement élaborés pour répondre aux besoins de la ferme. Des rapports existants avec un vétérinaire affecté à la santé du troupeau contribuent à la formulation des meilleures stratégies de gestion de la santé; ils font aussi en sorte qu'un

vétérinaire est disponible pour diagnostiquer les maladies quand elles surviennent et propose un traitement au besoin. Ce traitement peut nécessiter des ordonnances ou d'autres directives écrites concernant l'utilisation des antimicrobiens par voie d'injection ou ajoutés à l'eau potable ou aux aliments.

Les programmes incluent le diagnostic exact des maladies, la consignation et l'évaluation des traitements et la formulation de stratégies d'atténuation des maladies. Une analyse des stratégies de production agricole aidera à déterminer les changements dans les installations ou les pratiques courantes qui peuvent permettre d'éviter l'utilisation des antimicrobiens.

7.1.2.6.1 Programmes de vaccination

On peut vacciner pour renforcer la résistance à certains virus dans la population animale, ce qui réduit indirectement l'incidence des maladies bactériennes et la nécessité de recourir aux antimicrobiens. Des vaccins antibactériens sont aussi largement utilisés.

Les programmes de vaccination sont conçus pour être adaptés aux besoins de chaque unité de production afin de prévenir les maladies pouvant toucher leurs animaux/oiseaux. Les protocoles de vaccination incluent les vaccins nécessaires, les critères de vaccination de rappel et la synchronisation des niveaux d'anticorps maximaux avec les périodes où le risque de maladie est le plus fort.

7.1.2.6.2 Programmes de lutte contre les parasites

Les parasites internes et externes peuvent réduire la résistance aux maladies. La lutte antiparasitaire est un élément essentiel du maintien de la santé du troupeau et de la réduction du besoin de recourir aux antimicrobiens. L'évaluation du risque et de la prévalence des parasites propres à l'espèce en question et à la situation de l'unité de production permet de prendre des décisions de traitement éclairées.

7.1.2.6.3 Traitements

Le traitement des maladies bactériennes est essentiel dans le domaine de l'élevage. En dépit des mesures d'atténuation, des maladies peuvent se déclarer. Si elles ne sont pas traitées, le bien-être des animaux en souffre, les animaux peuvent mourir, et la production est perdue. Des protocoles de traitement devraient être en place, exiger un diagnostic exact et aborder la sélection de l'antimicrobien selon une approche en cascade afin de réduire l'utilisation des antimicrobiens médicalement importants.

Le recours à ces traitements de substitution devrait être envisagé lorsqu'ils sont disponibles et s'il existe des données valides sur leur efficacité potentielle et leur innocuité pour la production alimentaire. La mise au point et l'évaluation de traitements de substitution seront stimulées par le contrôle accru de l'utilisation des antimicrobiens.

7.1.2.6.4 Consignation et évaluation de l'utilisation des antimicrobiens

L'utilisation des antimicrobiens devrait être consignée par écrit dans toutes les unités de production, en identifiant l'animal, le diagnostic et le résultat. L'évaluation de ces données aidera à déterminer l'utilisation convenable des antimicrobiens dans l'unité de production. L'aspect « révision » de la démarche d'amélioration continue (les « 5R ») à l'égard de l'intendance des antimicrobiens est important pour que les antimicrobiens ne soient utilisés que lorsqu'ils procurent des avantages clairs et substantiels.

7.1.2.7 Conduite d'élevage

La production responsable d'animaux d'élevage conjugue la science, l'art et la tradition de l'élevage. La vulgarisation et la formation des préposés au soin des animaux doivent être complètes, et donc inclure de l'information sur les antimicrobiens et leur utilisation en santé animale et dans la production alimentaire.

Les producteurs habiles remarquent les changements dans la santé et le bien-être de leurs animaux et font les ajustements qui s'imposent, ce qui limite ou évite les maladies et le besoin de recourir aux antimicrobiens.

7.1.2.8 Euthanasie

Les producteurs doivent être capables de juger si une mort sans cruauté est préférable à l'amorce ou à la continuation d'un traitement (y compris l'utilisation d'antimicrobiens) qui a très peu de chance d'être efficace. Un bon processus décisionnel, des techniques appropriées, une formation suffisante et la prise en compte de la santé mentale des préposés sont essentiels.

6^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organisations de producteurs d'animaux d'élevage communiquent mieux aux producteurs (par exemple par leurs programmes de durabilité, d'assurance de la qualité ou de salubrité des aliments à la ferme) l'importance de réduire la résistance antimicrobienne par l'utilisation prudente et judicieuse des antimicrobiens.

7^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organisations de producteurs d'animaux d'élevage dirigent l'élaboration d'un plan d'action pour que les producteurs de leur filière respective fassent participer leurs vétérinaires à l'évaluation de l'utilisation des antimicrobiens, de la validité de cette utilisation, des substituts disponibles et des pratiques de gestion susceptibles de réduire le risque.

7.2 Initiatives des vétérinaires

L'intention derrière le fait de viser par une ordonnance vétérinaire tout antimicrobien administré dans les aliments ou l'eau des animaux destinés à l'alimentation est d'améliorer l'intendance de ces médicaments dans l'agriculture.

Cette modification majeure aux pratiques d'utilisation des antimicrobiens en agriculture confère plus de responsabilité aux vétérinaires pour l'intendance des antimicrobiens, et elle

impliquera une collaboration accrue entre les vétérinaires et les producteurs pour que les antimicrobiens ne soient utilisés que si leurs avantages sont clairs et substantiels. Le changement de la relation vétérinaire-producteur pourrait être simple avec les producteurs des filières bien organisées, qui exigent la pleine participation aux programmes de durabilité mentionnés plus haut. Il pourrait s'opérer plus difficilement avec les petits producteurs qui ne sont pas affiliés aux grandes organisations et qui n'ont pas de relation établie avec un vétérinaire.

La sensibilisation des producteurs, des vétérinaires, des fournisseurs d'aliments pour animaux et des fournisseurs de services connexes à la raison et à l'importance de ces changements aidera tout le monde à les adopter pour que le secteur agricole compose lui aussi avec la crise de la résistance antimicrobienne. Ceci doit se faire dans une perspective pancanadienne.

8^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que l'on élabore pour les producteurs, les vétérinaires, les fournisseurs d'aliments pour animaux et les fournisseurs de services connexes, actuels et futurs, un programme de formation continue à l'échelle nationale, et largement diffusé dans les provinces, afin de promouvoir une culture d'intendance des antimicrobiens dans l'agriculture et la médecine vétérinaire canadiennes.

7.2.1 La supervision vétérinaire et l'utilisation judicieuse

Le Groupe de travail sur l'intendance des produits vétérinaires pharmaceutiques (GTIPVP) de l'ACMV collabore très activement avec le Canadian Council of Veterinary Registrars (CCVR) à l'élaboration d'un cadre national sur l'intendance des antimicrobiens spécifiquement pour se pencher sur le sens de l'expression « supervision vétérinaire » et en harmoniser la compréhension dans les provinces et territoires. Ce groupe partagera le document ***La supervision vétérinaire de l'utilisation des antimicrobiens : un cadre pancanadien de normes professionnelles pour les vétérinaires*** avec l'ASPC, SC et l'ACIA; ce sera un premier pas important vers un plus grand développement du Cadre pancanadien et vers la collaboration des vétérinaires à ces changements.

L'Association canadienne des médecins vétérinaires fournit depuis de nombreuses années aux vétérinaires des lignes directrices sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens, en général et pour différentes espèces, à adopter dans la pratique vétérinaire.

7.2.2 La relation vétérinaire-client-patient (RVCP)

Une RVCP est un préalable avant de faire les démarches nécessaires pour déterminer le besoin médical et conséquemment prescrire ou délivrer un médicament. Ce n'est pas une entente contractuelle signée, mais plutôt une relation de travail et d'interaction continue, basée sur la confiance, entre le vétérinaire, le client et un ou plusieurs patients animaux. La RVCP n'est pas en soi une habilitation à prescrire, autoriser ou délivrer des médicaments.

Pour les besoins du présent document, on estime qu'il existe une RVCP légitime si les dossiers médicaux de la clinique vétérinaire contiennent des preuves suffisantes d'une interaction continue entre le vétérinaire, le propriétaire des animaux et les patients animaux, et donc que le vétérinaire a une certaine connaissance des animaux et de l'exploitation.

Pour établir une compréhension nationale commune de ce que signifie la RVCP, la définition suivante de la RVCP, tirée des Lignes directrices sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens de l'ACMV (2008), est considérée comme étant conforme aux lois provinciales :

Il existe une RVCP lorsque toutes les conditions ci-après sont réunies :

1. Le vétérinaire a pris la responsabilité de porter un jugement clinique sur la santé de l'animal et le besoin d'appliquer un traitement, et le client a accepté de suivre les instructions du vétérinaire.
2. Le vétérinaire connaît suffisamment bien l'animal pour poser au moins un diagnostic général ou préliminaire de l'état de l'animal. Cela signifie que le vétérinaire a récemment vu l'animal et connaît de première main sa situation générale pour l'avoir examiné ou pour avoir effectué des visites professionnelles régulières du lieu où l'animal est gardé.
3. Le vétérinaire est en mesure d'assurer une évaluation de suivi, ou il a prévu des mesures d'urgence en cas de réaction indésirable ou d'inefficacité du traitement.

7.2.3 Considérations éthiques

Voici les critères minimaux à respecter par le vétérinaire autorisé pour bien prescrire un médicament à utiliser selon n'importe quelle voie d'administration, y compris en le mélangeant dans des aliments ou de l'eau pour les animaux :

1. Établir et respecter les critères d'une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide eu égard aux animaux particuliers,
2. Déterminer le besoin médical à partir de données probantes,
3. Remplir les formulaires pertinents du dossier médical,
4. Fournir les documents demandés par l'organisme de réglementation, au besoin,
5. Assurer la supervision et le suivi de l'utilisation.

Les compagnies pharmaceutiques vétérinaires offrent souvent aux vétérinaires des incitatifs à l'achat par des programmes de fidélisation. Les normes déontologiques des vétérinaires exigent que les choix de traitements soient fondés sur l'utilisation judicieuse et l'atténuation des risques.

9^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organismes de réglementation vétérinaire et les associations de vétérinaires mettent au point des outils de sensibilisation, de vulgarisation et de formation pour les vétérinaires au sujet de leur responsabilité de tenir compte de la résistance antimicrobienne lorsqu'ils travaillent avec les clients et qu'ils traitent les animaux.

7.3 Les organismes de réglementation

La responsabilité partagée de l'intendance des antimicrobiens au Canada exige une démarche concertée des acteurs, dont Santé Canada, les gouvernements provinciaux, les organismes de réglementation vétérinaire, les organismes de réglementation de la pharmacie et les organisations de producteurs impliquées dans la réglementation de leurs effectifs. Il est nécessaire de comprendre le pouvoir de réglementation de chaque acteur pour en comprendre le rôle.

8. La surveillance

8.1 La résistance antimicrobienne

L'Agence de la santé publique, par le biais du Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA), surveille les tendances à l'échelle nationale quant à l'utilisation des antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens chez certaines bactéries isolées chez l'humain, les animaux ou dans les aliments. Le PICRA reçoit des éloges sur la scène internationale pour la qualité et la robustesse de ses données.

L'Agence de la santé publique du Canada s'est engagée récemment à créer le Système canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (SCSRA). Ce système vise à renforcer la coordination et l'intégration des activités et des renseignements de l'Agence sur la RAM/l'UAM.

Selon les recommandations internationales concernant l'intendance des antimicrobiens dans l'agriculture animale, des données détaillées sur la RAM doivent être disponibles. Le Conseil reconnaît l'œuvre de pionnier du PICRA et le besoin continu d'un système efficace pour surveiller la résistance antimicrobienne dans l'agriculture canadienne, intégrant les données sur la résistance bactérienne chez l'humain.

10^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les tous les acteurs fassent des efforts pour miser sur la réussite du Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA) afin de surveiller les effets des nouvelles démarches d'intendance, et de repérer et de contrer rapidement les problèmes émergents.

8.2 L'utilisation des antimicrobiens

À l'heure actuelle, l'utilisation des antimicrobiens est mesurée par les chiffres de vente des membres de l'ICSA. Ces données font état des antimicrobiens distribués par famille d'antimicrobiens, par province et par voie d'administration. On songe à élargir le programme pour qu'il donne aussi des renseignements par région et par espèce.

Ces chiffres n'incluent pas les produits qui entrent au Canada en tant qu'importations pour usage personnels ou en tant qu'ingrédients pharmaceutiques actifs pour utilisation à la ferme.

Les données d'utilisation des antimicrobiens dans les élevages sont recueillies par les programmes de durabilité (AQ), mais elles ne sont pas rassemblées dans un résumé national. Les producteurs peuvent avoir des antimicrobiens sur leur ferme pour traiter les problèmes courants faciles à diagnostiquer. Les vétérinaires offriront des protocoles et une supervision pour ces traitements s'ils ont une RVCP avec l'exploitation.

Les vétérinaires sont tenus de consigner dans leurs dossiers médicaux les diagnostics, les résultats des épreuves diagnostiques, les traitements recommandés et les ventes de produits. Ces renseignements ne sont toutefois pas rassemblés dans un résumé national. Selon les recommandations internationales concernant l'intendance des antimicrobiens dans l'agriculture animale, des données d'utilisation détaillées doivent être disponibles. Les pays qui réussissent à diminuer les quantités d'antibiotiques utilisées chez les animaux destinés à l'alimentation, comme les Pays-Bas, constatent que les comparaisons « d'étalonnage » sur l'utilisation des antimicrobiens par les exploitations agricoles ou leur prescription par les vétérinaires sont de précieux outils de gestion à l'échelle nationale et dans les élevages pour promouvoir l'intendance. L'étalonnage est systématiquement jugé comme étant une mesure importante pour réduire le recours aux antibiotiques^{xvxi}.

Le Système canadien de surveillance zoonositaire (SCSZ) étudie une proposition de projet visant à enquêter sur la collecte de renseignements relatifs à l'utilisation. Les sources pourraient inclure les données sur les ventes et les données d'utilisation qui sont déjà consignées, mais qui ne sont pas rassemblées.

Un solide système « d'étalonnage » de l'utilisation des antimicrobiens à l'échelle nationale et provinciale et à celle des filières, des élevages et des vétérinaires pour appuyer les interventions doit faire partie intégrante de la gestion de l'intendance des antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation. L'étalonnage contribuerait beaucoup à instaurer la confiance et le respect envers l'agriculture animale en tant que partenaire des initiatives nationales de lutte contre la RAM qui appuient les efforts pour contrôler les impacts de la RAM sur la santé humaine.

Le Système canadien de surveillance zoonositaire est une plateforme qui pourrait être chargée d'élaborer le plan d'un système de surveillance dont les données mesureraient avec précision l'utilisation des antimicrobiens dans l'agriculture animale. Une fois ce système de surveillance élaboré selon le plan, les données d'utilisation devraient être partagées avec le PICRA et les autres groupes indiqués pour être analysées et disséminées; elles constitueraient les données de référence pour la prise de décisions de programmes liées à l'utilisation des antimicrobiens dans l'agriculture animale.

11^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que le gouvernement fédéral mette au point avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et avec l'industrie et les autres acteurs du milieu un solide système de collecte des données d'utilisation des antimicrobiens à l'échelle nationale et provinciale et à celle des filières, des élevages et des vétérinaires, dans

le but « d'étalonner » et de soutenir l'amélioration continue. Le Système canadien de surveillance zoonositaire est une plateforme qui pourrait être utilisée pour élaborer un plan pour assurer cette surveillance. Le financement d'une telle initiative devrait provenir du gouvernement du Canada, car il s'agit d'informations essentielles pour mesurer l'utilisation des antimicrobiens.

9. L'innovation

9.1 La recherche

Il sera nécessaire d'inclure dans les priorités des sujets de recherche qui facilitent la **production** animale en réduisant l'utilisation des antimicrobiens. Les résultats de recherche appuieront les efforts de sensibilisation menés auprès des vétérinaires, des producteurs et des autres acteurs et permettre de perfectionner les programmes de durabilité de chaque filière.

Il faudrait innover dans nos démarches de communication et de relations avec les médias afin de joindre et d'influencer tous les acteurs.

Avec un leadership vigoureux, il serait possible d'utiliser le Cadre fédéral de RAM et la stratégie pancanadienne sur la RAM pour coordonner les priorités de recherche sur l'UAM/la RAM des différentes filières. Actuellement, les priorités de recherche en agriculture animale sont définies par les organisations de producteurs et financées par ces organisations, par le gouvernement et par des capitaux provenant du secteur privé. Les grandes organisations nationales ont des processus bien développés pour établir les priorités, attirer des propositions et sélectionner des projets fructueux.

Les priorités de recherche pourraient être les suivantes :

- La poursuite du travail pour déterminer les pratiques exemplaires dans les systèmes de gestion, de logement, de production et d'élevage afin de réduire le besoin de recourir aux antimicrobiens.
- Des méthodes d'identification rapide et exacte des maladies – à l'aide de paramètres de production, de tests de diagnostic rapides, etc.
- Le recensement des substituts à l'utilisation des antimicrobiens, comme l'immunisation améliorée, les produits nutraceutiques et les pratiques de biosécurité.
- Comment obtenir des renseignements exacts à l'échelle des élevages et des vétérinaires pour obtenir des indicateurs d'utilisation précis à des fins de comparaison.
- Le recensement des utilisations des antimicrobiens chez les animaux d'élevage qui comportent des avantages clairs et substantiels.
- Les différences dans les pratiques de prescription au Canada et dans d'autres pays développés, et les raisons de ces différences si elles dépassent les niveaux « de référence ».

- L'analyse de l'expérience d'autres pays, comme les Pays-Bas et le Danemark, qui réussissent à réduire l'utilisation des antimicrobiens dans leur agriculture.

12^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organisations de producteurs nationales incluent la question de la résistance antimicrobienne et celle de l'utilisation optimale des antimicrobiens lorsqu'elles établissent les priorités de recherche dans leur secteur.

9.2 La réglementation

Pour encourager le développement et l'utilisation de produits de substitution, le Canada devra élaborer des processus de réglementation habilitants pour les produits vétérinaires à risque modéré conçus pour les animaux destinés à l'alimentation, ainsi que pour les additifs alimentaires comportant des avantages physiologiques et sanitaires. Dans le cadre de ces efforts, il faudra réévaluer la classification des additifs alimentaires et des médicaments. Le fait d'accroître la disponibilité de produits de rechange au même niveau que dans d'autres pays contribuera à promouvoir l'utilisation réduite des antibiotiques et l'augmentation des mesures d'intendance.

Les États-Unis ont accepté les plages de dosage et les compatibilités lorsqu'on utilise plus d'un antimicrobien dans les aliments et l'eau, mais n'autorisent pas l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette. Au Canada, où l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette est autorisée, où certains dosages sont approuvés et où la compatibilité des antimicrobiens n'est pas disponible, quand des vétérinaires changent le dosage ou combinent des produits, cela augmente l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette. L'harmonisation avec les États-Unis dans ce dossier contribuerait à rendre l'utilisation des antimicrobiens dans les aliments et l'eau plus équitable dans les deux pays.

D'autres sphères d'harmonisation avec les États-Unis et avec d'autres normes internationales ont trait à la catégorisation des antimicrobiens et à la définition des antimicrobiens médicalement importants.

Le processus du Conseil de coopération en matière de réglementation, qui sert d'intermédiaire entre la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada et le Center for Veterinary Medicine américain, est un pas dans la bonne direction et pourrait mener à la reconnaissance conjointe des décisions réglementaires prises séparément dans chacun des deux pays.

13^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande un cadre réglementaire harmonisé pancanadien qui réponde aux normes internationales pour assurer l'intendance des antimicrobiens en agriculture et en médecine vétérinaire.

14^e recommandation. *Le Conseil NSBEAE recommande que Santé Canada élabore des processus de réglementation habilitants pour les produits vétérinaires à risque modéré conçus pour les animaux destinés à l'alimentation, ainsi que pour les additifs alimentaires comportant des avantages physiologiques et sanitaires.*

15^e recommandation. *Le Conseil NSBEAE recommande que Santé Canada poursuive l'harmonisation de son règlement avec celui des États-Unis et respecte les normes internationales.*

10. La suite des choses

Les causes de la résistance antimicrobienne sont complexes, mais leurs conséquences concernent tout un chacun. De nombreuses interventions seront nécessaires et impliqueront tous ceux qui sont en mesure de contribuer à l'atténuation de cette résistance. L'intendance des médicaments antimicrobiens comporte de nombreuses étapes, mais la plus difficile à franchir est celle de changer la mentalité ou la culture qui s'est développée avec le temps. L'agriculture et la médecine vétérinaire doivent collaborer étroitement pour adopter et renforcer ce changement de culture. Nous avons de la chance que le Canada ait la capacité de le faire.

- **Leadership**

Les acteurs de l'agriculture animale ont la possibilité de faire preuve de leadership dans leur secteur. Le Conseil NSBEAE peut jouer un rôle en leur offrant une tribune où communiquer, partager leurs réussites et coordonner leurs nombreuses activités. Les producteurs et les autres acteurs ont la possibilité de faire preuve de leadership lors de réunions internationales comme celles de l'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et des réunions multinationales de l'industrie.

- **Communication/vulgarisation**

La communication visant à accroître la sensibilisation, la vulgarisation et la formation sera un élément clé pour convaincre les gens d'adopter des pratiques de lutte contre la résistance antimicrobienne. Il faudra une démarche planifiée et coordonnée pour que tous les acteurs reçoivent et intériorisent les mêmes enjeux clés et les messages connexes sur leur rôle dans la lutte contre la résistance antimicrobienne.

Les organismes de réglementation vétérinaire, les écoles d'agriculture et de médecine vétérinaire, les organisations de producteurs, les associations de vétérinaires et les organismes gouvernementaux auront tous un rôle à jouer dans la sensibilisation, la vulgarisation et la formation.

Il sera important que les organisations de producteurs et les autres acteurs partagent leurs stratégies de mise en œuvre réussies.

- **Un partenariat efficace**

Pour élaborer une démarche pancanadienne, il sera essentiel d'établir des relations avec les acteurs de la santé humaine afin de partager les actions, les progrès, les leçons apprises et les pratiques exemplaires.

- **Recherche et innovation**

- Substituts et atténuation des risques : les acteurs devraient amorcer une étude des substituts et des stratégies d'atténuation des risques afin de réduire le besoin des antimicrobiens dans les productions animales. Si ces substituts et stratégies sont validés, ils devraient devenir pratique courante.
- Réduction du besoin des antimicrobiens : une étude des systèmes de production est nécessaire pour déterminer les changements susceptibles de réduire le besoin des antimicrobiens (p. ex., améliorer les installations, éviter les enchères de bestiaux, réduire le stress durant le transport).
- CgFARAD : il faut étudier la possibilité et la capacité pour la base de données CgFARAD (Canadian global Food Animal Residue Avoidance Database) d'élargir son rôle au-delà de son mandat actuel, qui est de formuler des recommandations sur les périodes de retrait aux vétérinaires utilisant des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette, en donnant aussi des conseils pour empêcher le développement de la résistance antimicrobienne afin d'éviter les résidus dans la chaîne alimentaire.

- **Réglementation**

- Procéder aux modifications réglementaires des clauses sur les ingrédients pharmaceutiques actifs et l'importation pour usage personnel.
- Évaluer la réglementation nécessaire pour créer un environnement de changement.
- Envisager, pour éventuellement introduire sur les étiquettes au Canada, des plages de dosage et des compatibilités afin de réduire l'utilisation de médicaments en dérogation des directives de l'étiquette.

11. Liste des recommandations

1^e recommandation. Sachant l'importance critique d'une action nationale et mondiale pour assurer l'efficacité continue des antimicrobiens à l'usage des humains et des animaux, le Conseil NSBEAE recommande que tous les acteurs de l'agriculture animale appuient le Cadre d'action fédéral et le Plan d'action fédéral contre la résistance antimicrobienne.

2^e recommandation. Sachant l'importance de la coordination nationale dans ce dossier complexe, le Conseil NSBEAE recommande que tous les acteurs de l'agriculture animale appuient la formulation d'une stratégie pancanadienne de gestion de la résistance antimicrobienne et y participent.

3^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande, dans le contexte d'une stratégie pancanadienne sur la RAM, de jouer lui-même un rôle de chef de file national en rassemblant les acteurs afin de coordonner :

- leurs rôles de chef de file respectifs;
- les activités de communication et de vulgarisation;
- la création d'un partenariat efficace avec les acteurs impliqués dans les initiatives pour contrer la résistance antimicrobienne chez l'humain.

4^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que Santé Canada poursuive les modifications réglementaires proposées en vue d'établir des contraintes et des contrôles sur les antimicrobiens importés en vertu des dispositions régissant l'importation pour usage personnel et l'importation des ingrédients pharmaceutiques actifs.

5^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organismes de réglementation de la pharmacie participent à l'intendance de l'utilisation des antimicrobiens dans l'agriculture animale pour que les pharmaciens soient conscients de leurs responsabilités imposées par la loi à l'égard de la vente ou de la délivrance d'antimicrobiens destinés aux animaux.

6^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organisations de producteurs d'animaux d'élevage communiquent mieux aux producteurs (par exemple par leurs programmes de durabilité, d'assurance de la qualité ou de salubrité des aliments à la ferme) l'importance de réduire la résistance antimicrobienne par l'utilisation prudente et judicieuse des antimicrobiens.

7^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organisations de producteurs d'animaux d'élevage dirigent l'élaboration d'un plan d'action pour que les producteurs de leur filière respective fassent participer leurs vétérinaires à l'évaluation de l'utilisation des antimicrobiens, de la validité de cette utilisation, des substituts disponibles et des pratiques de gestion susceptibles de réduire le risque.

8^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que l'on élabore pour les producteurs, les vétérinaires, les fournisseurs d'aliments pour animaux et les fournisseurs de services

connexes, actuels et futurs, un programme de formation continue à l'échelle nationale, et largement diffusé dans les provinces, afin de promouvoir une culture d'intendance des antimicrobiens dans l'agriculture et la médecine vétérinaire canadiennes.

9^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organismes de réglementation vétérinaire et les associations de vétérinaires mettent au point des outils de sensibilisation, de vulgarisation et de formation pour les vétérinaires au sujet de leur responsabilité de tenir compte de la résistance antimicrobienne lorsqu'ils travaillent avec les clients et qu'ils traitent les animaux.

10^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que tous les acteurs fassent des efforts pour miser sur la réussite du Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA) afin de surveiller les effets des nouvelles démarches d'intendance, et de repérer et de contrer rapidement les problèmes émergents.

11^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que le gouvernement fédéral mette au point avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et avec l'industrie et les autres acteurs du milieu un solide système de collecte des données d'utilisation des antimicrobiens à l'échelle nationale et provinciale et à celle des filières, des élevages et des vétérinaires, dans le but « d'étalonner » et de soutenir l'amélioration continue. Le Système canadien de surveillance zoonositaire est une plateforme qui pourrait être utilisée pour élaborer un plan pour assurer cette surveillance. Le financement d'une telle initiative devrait provenir du gouvernement du Canada, car il s'agit d'informations essentielles pour mesurer l'utilisation des antimicrobiens.

12^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que les organisations de producteurs nationales incluent la question de la résistance antimicrobienne et celle de l'utilisation optimale des antimicrobiens lorsqu'elles établissent les priorités de recherche dans leur secteur.

13^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande un cadre réglementaire harmonisé pancanadien qui réponde aux normes internationales pour assurer l'intendance des antimicrobiens en agriculture et en médecine vétérinaire.

14^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que Santé Canada élabore des processus de réglementation habilitants pour les produits vétérinaires à risque modéré conçus pour les animaux destinés à l'alimentation, ainsi que pour les additifs alimentaires comportant des avantages physiologiques et sanitaires.

15^e recommandation. Le Conseil NSBEAE recommande que Santé Canada poursuive l'harmonisation de son règlement avec celui des États-Unis et respecte les normes internationales.

Annexe

Tableau 1. Recommandations dans le rapport « Utilisation des antimicrobiens et résistance antimicrobienne – Stratégies pour l’agriculture animale » du Conseil NSBEAE (septembre 2014)

Il est recommandé :	
1	Que les acteurs du secteur canadien de l’agriculture animale appuient en principe l’initiative concertée, annoncée le 10 avril 2014 par Santé Canada et par l’Institut canadien de la santé animale, de travailler avec d’autres acteurs concernés à : retirer les allégations des médicaments antimicrobiens importants sur le plan médical liées à la stimulation de la croissance et/ou à la production; élaborer des solutions possibles pour le renforcement de la supervision vétérinaire de l’utilisation des antimicrobiens chez les animaux destinés à l’alimentation.
2	Que les acteurs du secteur canadien de l’agriculture animale appuient la modernisation de la réglementation de Santé Canada annoncée à l’origine en mai 2012.
3	Que les acteurs du secteur canadien de l’agriculture animale suivent l’exemple du secteur de la volaille en appuyant la position de Santé Canada sur l’UMDDE des médicaments de catégorie 1 à des fins préventives.
4	Qu’un comité national incluant les principaux acteurs soit créé sous l’égide de champions fédéraux comme l’Agence de la santé publique du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ce comité tiendra au moins une réunion annuelle destinée à encourager la mobilisation croisée de tous les acteurs; il sera chargé de coordonner les mesures prises pour améliorer l’utilisation des antimicrobiens, afin de favoriser la synchronisation, la complémentarité et la synergie des initiatives du milieu liées à l’utilisation des antimicrobiens dans la médecine humaine et animale.
5	Que les priorités de recherche et les programmes de financement incluent un élément d’innovation dans les solutions de rechange à l’utilisation ou à la nécessité des antimicrobiens dans l’agriculture animale.
6	Que le CgFARAD reçoive un engagement financier du gouvernement fédéral, de l’industrie et de la société civile pour appuyer son travail de prévention des résidus dans un contexte de salubrité des aliments et pour envisager une expansion de sa portée afin d’inclure des consultations et des recommandations sur l’utilisation des antimicrobiens compte tenu du potentiel de RAM.
7	Que le PICRA rehausse la surveillance de l’utilisation des antimicrobiens en améliorant la quantification des antimicrobiens utilisés dans l’agriculture animale à l’aide de mécanismes supplémentaires dans le but d’évaluer convenablement leur utilisation par espèce animale, ce qui aiderait à mettre en œuvre des initiatives pour réduire l’usage ou favoriser un meilleur usage des antimicrobiens. Les données recueillies devraient être accessibles au public.
8	Que l’on crée un lexique de la santé humaine et vétérinaire abordant tous les aspects de « l’antibiosurveillance » afin d’améliorer la communication avec le public.

Tableau 2. Sélection de mesures de suivi liées à l'agriculture animale tirées du Plan d'action fédéral (mars 2015), avec les responsabilités de chaque organisme et les dates d'achèvement prévues.

Organisme	Activité	Date cible
SURVEILLANCE		
ASPC	Collaborer avec des partenaires et intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux et des intervenants de l'agroalimentaire et de l'industrie en santé humaine et animale pour élaborer un cadre pancanadien visant la résistance aux antimicrobiens. La première phase sera axée sur la détermination d'éléments additionnels à une approche pancanadienne aux fins d'approbation par les provinces, les territoires et les intervenants.	Automne 2015
ACIA, AAC	Déterminer les données de surveillance exigées concernant le recours aux antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture animale, en vue d'appuyer la création d'un solide système de déclaration, de suivi et de surveillance lié à leur utilisation.	Printemps 2016
	Travailler en collaboration avec les associations de médecins vétérinaires et les partenaires provinciaux et territoriaux pour commencer à quantifier les antimicrobiens utilisés pour le bétail sous d'autres formes posologiques (p. ex. dans l'eau ou administrés par injection) et sur ordonnance.	
	Travailler avec les intervenants pour élaborer des options de collecte et de conservation des données sur le recours des antimicrobiens dans les aliments pour animaux et la production animale, reliant des espèces, les catégories de production, le but de l'administration et les quantités administrées.	
INTENDANCE		
SC, ACIA, AAC	Tenir des discussions multilatérales avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, des intervenants et d'autres parties intéressées afin de traiter et de peaufiner des propositions fédérales pour la supervision vétérinaire agrandissant au niveau des antimicrobiens vétérinaires destinés à la production d'aliments d'origine animale.	Printemps, été 2015
ASPC (SC, ACIA, AAC)	En réponse aux demandes d'intervention transsectorielle de tous les intervenants dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la santé humaine (p. ex. gouvernement, industrie, professionnels de la santé, vétérinaires, organismes d'attribution de permis), une série de consultations sera menée pour recenser les pratiques actuelles liées au recours aux antimicrobiens, cerner les meilleures pratiques en matière d'utilisation antimicrobiens, et déterminer la façon de tirer le meilleur parti des possibilités d'éducation existantes.	Printemps 2016

Organisme	Activité	Date cible
SC, ACIA	Travailler avec des promoteurs de médicaments pour faciliter leurs soumissions de modifications d'étiquette en vue de retirer les allégations de stimulation de la croissance de médicaments antimicrobiens importants sur le plan médical et les références connexes dans le Recueil des notices sur les substances médicamenteuses.	Automne 2016
SC, ACIA, AAC	Tenir une autre série de discussions multilatérales avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, des intervenants et d'autres parties intéressées afin d'examiner, de poursuivre et d'achever des propositions fédérales pour le renforcement du cadre réglementaire pour les médicaments vétérinaires. Ces discussions viseront à déterminer comment établir une surveillance efficace de l'utilisation des antimicrobiens à la fois dans les aliments et dans l'eau; la façon de contrôler efficacement les antimicrobiens importés à des fins personnelles et en tant qu'ingrédients pharmaceutiques actifs; enfin, comment susciter l'intérêt des intervenants pour des mesures qui encourageront l'utilisation prudente des antimicrobiens et faciliteront l'accès à d'autres solutions.	Printemps 2015
SC, ACIA	Mettre en œuvre l'exigence visant le déploiement d'une supervision vétérinaire accrue des antimicrobiens importants sur le plan médical et qui sont utilisés dans les aliments destinés au bétail et l'eau. L'approche et le calendrier cadreront avec une initiative similaire aux États-Unis.	Décembre 2016
SC	Mettre en œuvre des mesures à l'égard de l'importation de médicaments vétérinaires pour utilisation personnelle et renforcer le contrôle de l'importation d'ingrédients pharmaceutiques actifs vétérinaires.	2017

Notes en fin de texte

ⁱ Données de l'ICSA, 2013.

ⁱⁱ Déclaration des dirigeants des pays du G7, juin 2015. Sur Internet : <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2015/06/08/g-7-leaders-declaration> (en anglais)

ⁱⁱⁱ Organisation mondiale de la santé. *Résistance aux antimicrobiens : Projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens*. Préparé pour la 68^e Assemblée mondiale de la Santé de mai 2015. Sur Internet : http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_20-fr.pdf?ua=1

^{iv} Organisation mondiale de la santé. *The Evolving Threat of Antimicrobial Resistance: Options for Action*, Genève, OMS, 2012. Sur Internet : http://whqlibdoc.who.int/publications/2012/9789241503181_eng.pdf (en anglais)

^v Organisation mondiale de la Santé animale. *Conférence mondiale de l'OIE sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux : Recommandations*, Paris, OIE, Office international des Épizooties, 2013. http://www.oie.int/fr/F_AMR2013/Recommandations.htm

^{vi} Organisation mondiale de la santé. *The Evolving Threat of Antimicrobial Resistance: Options for Action*, Genève, OMS, 2012. Sur Internet : http://whqlibdoc.who.int/publications/2012/9789241503181_eng.pdf (en anglais)

^{vii} Canada. *Résistance et recours aux antimicrobiens au Canada : Cadre d'action fédéral*, octobre 2014. Sur Internet : <http://www.canadiensante.gc.ca/alt/pdf/drugs-products-medicaments-produits/buying-using-achat-utilisation/antibiotic-resistance-antibiotique/antimicrobial-framework-cadre-antimicrobiens-fra.pdf>

^{viii} Canada. *Plan d'action fédéral sur la résistance et le recours aux antimicrobiens au Canada : Prolongement du cadre d'action fédéral*. Sur Internet : <http://canadiensante.gc.ca/publications/drugs-products-medicaments-produits/antibiotic-resistance-antibiotique/action-plan-daction-fra.php>

^{ix} Vérificateur général du Canada. *Rapport 1 — La résistance aux antimicrobiens*, avril 2015. Sur Internet : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201504_01_f_40347.html

^x Santé Canada. Comité consultatif sur l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux et les conséquences pour la résistance et la santé humaine. *L'utilisation au Canada d'antimicrobiens chez les animaux destinés à l'alimentation : les conséquences pour la résistance et la santé humaine*, 2002. Sur Internet : http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/pubs/vet/amr-ram_final_report-rapport_06-27_cp-pc-fra.php

^{xi} Prescott, JF, J. Szkotnicki, JT McClure, R. Reid-Smith et DF Léger. « Antimicrobial stewardship in Canadian agriculture and veterinary medicine: How is Canada doing and what still needs to be done? » *Can Vet J*, vol. 53 (2012), p. 402-407.

^{xii} Adapté d'un document du Comité spécial sur l'intendance des antimicrobiens dans l'agriculture et la médecine vétérinaire au Canada

^{xiii} Lancet Infectious Diseases Commission. « Antibiotic resistance – the need for global solutions », *Lancet Infection*, vol. 13 (2013), p. 1057-1098.

^{xiv} *Antimicrobials in Agriculture and the Environment: Reducing unnecessary use and waste*. Sur Internet : [http://amr-](http://amr-review.org/sites/default/files/Antimicrobials%20in%20agriculture%20and%20the%20environment%20-%20Reducing%20unnecessary%20use%20and%20waste.pdf)

[review.org/sites/default/files/Antimicrobials%20in%20agriculture%20and%20the%20environment%20-%20Reducing%20unnecessary%20use%20and%20waste.pdf](http://amr-review.org/sites/default/files/Antimicrobials%20in%20agriculture%20and%20the%20environment%20-%20Reducing%20unnecessary%20use%20and%20waste.pdf)

^{xv} Speksnijder, DC, et coll. « Reduction of veterinary antimicrobial use in the Netherlands. The Dutch success model », *Zoonoses and Public Health*, vol. 62 (2014), p. 79-87.

^{xvi} Speksnijder, DC, et coll. « Attitudes and perceptions of Dutch veterinarians on their role in the reduction of antimicrobial use in farm animals », *Prevent Vet Med*, vol. 121 (2015), p. 365-373.